

# BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

FEVRIER  
2025

## PRINCIPALES TENDANCES

A fin février 2025 et en comparaison avec la même période de 2024, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après :

### Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes brutes de 9,7%, provenant de :

1- la hausse des recettes douanières nettes de 1,3%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 8 MDH à fin février 2025 contre 20 MDH un an auparavant :

- droits de douane (-5,9%) ;
- TVA à l'importation (+4,8%) ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (-2,4%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 4 MDH à fin février 2025 contre 15 MDH un an auparavant. A fin février 2024, la TIC sur les produits énergétiques avait enregistré une hausse de 28,6% par rapport à son niveau à fin février 2023, soit +654 MDH (2.944 MDH contre 2.290 MDH) ;

2- la hausse de la TIC sur les tabacs manufacturés (+14,1%) et des autres TIC (+24,5%) ;

3- l'accroissement des recettes nettes de la fiscalité domestique de 20,7%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 2.800 MDH à fin février 2025 contre 586 MDH un an auparavant :

- l'IS (+24,9%), compte tenu de restitutions qui ont été de 37 MDH à fin février 2025, soit le même niveau qu'un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2023, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,7 MMDH.
- l'IR (+56,3%), compte tenu de restitutions qui ont été de 54 MDH à fin février 2025 contre 46 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 12% par rapport à leur niveau de fin février 2024. Les recettes de l'IR à fin février 2025 comprennent un montant de 3,8 MMDH provenant de l'opération de régularisation volontaire de la situation fiscale du contribuable instituée par la loi de finances pour l'année 2024.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 11,4%.

- la TVA à l'intérieur (-16%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 2.623 MDH à fin février 2025 contre 477 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2023, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 32,9 MMDH. A fin février 2024, la TVA à l'intérieur avait augmenté de 27,7% par rapport à son niveau à fin février 2023, soit +1.806 MDH (8.316 MDH contre 6.510 MDH).

A fin février 2025, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 3.858 MDH contre 681 MDH un an auparavant.

- les droits d'enregistrement et de timbre ont été de 6.064 MDH à fin février 2025 contre 5.900 MDH un an auparavant, en hausse de 2,8% ou +164 MDH.
- les majorations de retard (+25,2%), résultant de recettes brutes de 687 MDH à fin février 2025 contre 506 MDH à fin février 2024 et de dégrèvements de 86 MDH contre 26 MDH.

4- la baisse des recettes non fiscales de 58,5% en raison notamment de la diminution des recettes de monopoles (134 MDH contre 417 MDH) et des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (1.017 MDH contre 3.872 MDH), conjuguée à l'augmentation des fonds de concours (235 MDH contre 28 MDH).

### **Au niveau des dépenses**

1- un taux d'engagement global des dépenses de 21% et un taux d'émission sur engagements de 75%, contre respectivement 20% et 62% un an auparavant ;

2- une augmentation des dépenses ordinaires de 50,5% provenant de :

- la hausse de 49,6% des dépenses de biens et services, due à l'augmentation de 130,2% des autres dépenses de biens et services, conjuguée à la baisse de 0,8% des dépenses de personnel ;
- l'augmentation de 37,2% des charges en intérêts de la dette ;
- le recul des émissions de dépenses au titre de la compensation d'un montant de 500 MDH ;
- la hausse de 363,4% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 3.860 MDH contre 682 MDH à fin février 2024.

3- une hausse des dépenses d'investissement émises de 1,3%, passant de 16,9 MMDH à fin février 2024 à 17,1 MMDH à fin février 2025, en raison de la hausse de 8,5% des dépenses des charges communes et de la baisse de 14% des dépenses des ministères.

### **Soldes du Trésor**

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire négatif de 18,2 MMDH contre un solde ordinaire positif de 1,9 MMDH un an auparavant;
- un déficit du Trésor de 21,1 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 14,2 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 3,8 MMDH à fin février 2024 compte tenu d'un solde positif de 11,2 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

## SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales) En millions de dirhams

	Février 2024	LF 2025	Février 2025	Taux de réalisation	Variation en %
<b>1- RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>51 557</b>	<b>367 341</b>	<b>56 574</b>	<b>15,4%</b>	<b>9,7%</b>
<b>1.1- Recettes fiscales<sup>(1)</sup> :</b>	<b>45 472</b>	<b>329 748</b>	<b>54 047</b>	<b>16,4%</b>	<b>18,9%</b>
Impôts directs	14 539	140 735	21 537	15,3%	48,1%
Impôts indirects	22 232	145 954	23 812	16,3%	7,1%
Droits de douane	2 801	21 310	2 634	12,4%	-6,0%
Droits d'enregistrement et de timbre	5 900	21 749	6 064	27,9%	2,8%
<b>1.2- Recettes non fiscales :</b>	<b>6 085</b>	<b>37 593</b>	<b>2 527</b>	<b>6,7%</b>	<b>-58,5%</b>
Monopole et participations	417	22 550	134	0,6%	-67,9%
Privatisation	0	6 000	0		
Domaine	85	355	71	20,0%	-16,5%
Autres recettes <sup>(2)</sup>	5 583	8 688	2 322	26,7%	-58,4%
<b>2- DEPENSES ORDINAIRES<sup>(3)</sup></b>	<b>49 657</b>	<b>366 077</b>	<b>74 756</b>	<b>20,4%</b>	<b>50,5%</b>
<b>2.1- Biens et services :</b>	<b>43 152</b>	<b>294 167</b>	<b>64 543</b>	<b>21,9%</b>	<b>49,6%</b>
Personnel	26 554	180 271	26 331	14,6%	-0,8%
Autres biens et services <sup>(3)</sup>	16 598	113 896	38 212	33,5%	130,2%
<b>2.2- Intérêts de la dette :</b>	<b>5 399</b>	<b>45 106</b>	<b>7 405</b>	<b>16,4%</b>	<b>37,2%</b>
Intérieure	4 104	34 057	5 970	17,5%	45,5%
Extérieure	1 295	11 049	1 435	13,0%	10,8%
<b>2.3- Compensation<sup>(3)</sup></b>	<b>500</b>	<b>17 136</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	
<b>2.4- Rembours. dégrèv. et restitut. fiscaux<sup>(4)</sup></b>	<b>606</b>	<b>9 668</b>	<b>2 808</b>	<b>29,0%</b>	<b>363,4%</b>
<b>3- SOLDE ORDINAIRE</b>	<b>1 900</b>	<b>1 264</b>	<b>-18 182</b>		
<b>4- INVESTISSEMENT<sup>(3)</sup></b>	<b>16 897</b>	<b>128 526</b>	<b>17 110</b>	<b>13,3%</b>	<b>1,3%</b>
<b>5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>	<b>10 978</b>	<b>-603</b>	<b>13 790</b>		
<b>6- SOLDE DES SEGMA</b>	<b>266</b>	<b>0</b>	<b>445</b>		
<b>7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL<sup>(5)</sup></b>	<b>-3 754</b>	<b>-127 865</b>	<b>-21 057</b>		
<b>8- VARIATION DES INSTANCES</b>	<b>-13 494</b>		<b>-21 735</b>		
<b>9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>	<b>-17 248</b>	<b>-127 865</b>	<b>-42 792</b>		
<b>10- FINANCEMENT INTERIEUR :</b>	<b>16 388</b>	<b>74 832</b>	<b>46 320</b>		
Dont :					
Adjudications	19 993		22 411		
Dépôts au Trésor	5 146		11 774		
Compte courant à BAM	6 455		2 335		
<b>11- FINANCEMENT EXTERIEUR :</b>	<b>860</b>	<b>53 033</b>	<b>-3 528</b>		
Tirages et dons	4 493	61 500	2 061		
Amortissement	-3 633	-8 467	-5 589		

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et les dépenses des CST concernés.

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses de la dette et des recettes diverses des différents ministères.

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances). Les autres biens et services regroupent les dépenses de matériel et les charges communes de fonctionnement hors dépenses de compensation.

(4) les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 10).

(5) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2025.

## RECETTES ORDINAIRES

	Février 2024	LF 2025	Février 2025	Taux de réalisation	Variation en %
<b>RECETTES FISCALES<sup>(1)</sup></b>	<b>45 472</b>	<b>329 748</b>	<b>54 047</b>	<b>16,4%</b>	<b>18,9%</b>
<b>IMPÔTS DIRECTS</b>	<b>14 539</b>	<b>140 735</b>	<b>21 537</b>	<b>15,3%</b>	<b>48,1%</b>
<i>Taxe Professionnelle<sup>(2)</sup></i>	8	108	7	6,5%	-12,5%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	3 233	74 157	4 029	5,4%	24,6%
<i>Impôt sur le Revenu<sup>(*)</sup></i>	10 585	61 011	16 531	27,1%	56,2%
<i>Taxe d'Habitation<sup>(2)</sup></i>	2	25	1	4,0%	-50,0%
<i>Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires</i>	2	0	0		-100,0%
<i>Majorations de retard</i>	506	3 975	687	17,3%	35,8%
<i>Taxe aérienne pour solid. et promot. Touristique</i>	184	1 366	271	19,8%	47,3%
<i>Autres<sup>(3)</sup></i>	19	94	11	11,7%	-42,1%
<b>DROITS DE DOUANE<sup>(**)</sup></b>	<b>2 801</b>	<b>21 310</b>	<b>2 634</b>	<b>12,4%</b>	<b>-6,0%</b>
<b>IMPÔTS INDIRECTS</b>	<b>22 232</b>	<b>145 954</b>	<b>23 812</b>	<b>16,3%</b>	<b>7,1%</b>
<b>TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION<sup>(**)</sup> :</b>	<b>5 093</b>	<b>37 017</b>	<b>5 361</b>	<b>14,5%</b>	<b>5,3%</b>
<i>Tabacs manufacturés<sup>(**)</sup></i>	1 724	13 700	1 967	14,4%	14,1%
<i>Produits énergétiques<sup>(**)</sup></i>	2 944	19 560	2 864	14,6%	-2,7%
<i>Autres<sup>(**)</sup></i>	425	3 757	530	14,1%	24,7%
<b>TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :</b>	<b>17 139</b>	<b>108 937</b>	<b>18 451</b>	<b>16,9%</b>	<b>7,7%</b>
<i>à l'intérieur</i>	8 316	44 871	9 207	20,5%	10,7%
<i>à l'importation<sup>(**)</sup></i>	8 823	64 066	9 244	14,4%	4,8%
<b>DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE</b>	<b>5 900</b>	<b>21 749</b>	<b>6 064</b>	<b>27,9%</b>	<b>2,8%</b>
<b>RECETTES NON FISCALES</b>	<b>6 085</b>	<b>37 593</b>	<b>2 527</b>	<b>6,7%</b>	<b>-58,5%</b>
<i>Domaine</i>	85	355	71	20,0%	-16,5%
<i>Monopoles et participations</i>	417	22 550	134	0,6%	-67,9%
<i>Privatisation<sup>(4)</sup></i>	0	6 000	0	0,0%	
<i>Fonds de concours et dons</i>	28	0	235		739,3%
<i>Recettes en atténuation de dépenses de la dette</i>	625	2 500	629	25,2%	0,6%
<i>Recettes diverses<sup>(5)</sup></i>	4 930	6 188	1 458	23,6%	-70,4%
<b>TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>51 557</b>	<b>367 341</b>	<b>56 574</b>	<b>15,4%</b>	<b>9,7%</b>

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) il s'agit de la part de l'Etat dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.

(3) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.

(4) « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général.

(5) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancellerie, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(\*) Les recettes de l'IR à fin février 2025 comprennent un montant de 3,8 MMDH provenant de l'opération de régularisation volontaire de la situation fiscale du contribuable (article 7 de la loi de finances 2024).

(\*\*) A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

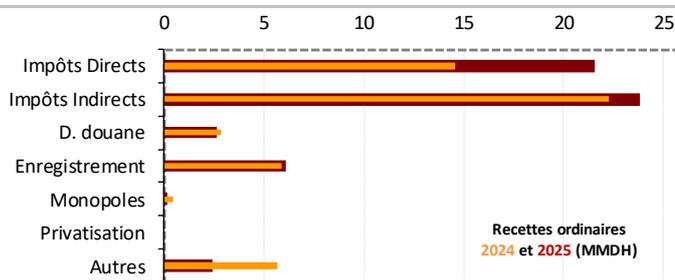
La situation provisoire des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin février 2025 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 9,7% et des dépenses ordinaires émises de 50,5% dégageant ainsi un solde ordinaire négatif de 18,2 MMDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 42,8 MMDH et d'un flux net négatif du financement extérieur de 3,5 MMDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 46,3 MMDH.

## 1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes<sup>1</sup> se sont établies à 56,6 MMDH contre 51,6 MMDH à fin février 2024, en hausse de 9,7% ou +5 MMDH.

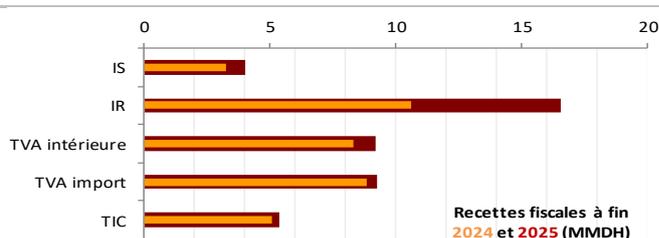
Ceci s'explique par l'augmentation des impôts directs de 48,1%, des impôts indirects de 7,1%, des droits d'enregistrement et de timbre de 2,8% et par la baisse des droits de douane de 6% et des recettes non fiscales de 58,5%.



### 1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 54 MMDH contre 45,5 MMDH à fin février 2024, en augmentation de 18,9% ou +8,6 MMDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 1,2% et de la fiscalité domestique de 28%.



#### 1.1.1-RECETTES DOUANIERES<sup>2</sup>

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 14.735 MDH à fin février 2025 contre 14.548 MDH un an auparavant, en hausse de 1,3% ou +187 MDH par rapport à leur niveau à fin février 2024, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 8 MDH à fin février 2025 contre 20 MDH un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 14.742 MDH à fin février 2025 contre 14.568 MDH un an auparavant, en hausse de 1,2% ou +174 MDH par rapport à leur niveau à fin février 2024.

##### - Droits de douane

Les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin février 2025 ont atteint 2.632 MDH contre 2.797 MDH un an auparavant, soit une diminution de 5,9% ou -165 MDH.

##### - TVA à l'importation

Les recettes nettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 9.243 MDH à fin février 2025 contre 8.822 MDH à fin février 2024, enregistrant une hausse de 4,8% ou +421 MDH.

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une baisse de 11,4% ou -190 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 8,5% ou +611 MDH.

##### - TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 2.860 MDH contre 2.929 MDH, en baisse de 2,4% par rapport à leur niveau de fin février 2024 ou -69 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 4 MDH à fin février 2025 contre 15 MDH un an auparavant. A fin février 2024, la TIC sur les produits énergétiques avait enregistré une hausse de 28,6% par rapport à son niveau à fin février 2023, soit +654 MDH (2.944 MDH contre 2.290 MDH).

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont été de 2.864 MDH contre 2.944 MDH, en baisse de 2,7% par rapport à leur niveau de fin février 2024 ou -80 MDH.

<sup>1</sup> Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

<sup>2</sup> A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

### 1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes<sup>3</sup> réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 34 MMDH à fin février 2025 contre 28,2 MMDH à fin février 2024, en hausse de 20,7% ou +5,8 MMDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général de 2.800 MDH à fin février 2025 contre 586 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 36,8 MMDH à fin février 2025 contre 28,8 MMDH à fin février 2024, soit une hausse de 28% ou +8,1 MMDH.

#### - Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 3.992 MDH à fin février 2025 contre 3.196 MDH un an auparavant, en hausse de 24,9% ou +796 MDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 37 MDH à fin février 2025, soit le même niveau un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2023, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,7 MMDH<sup>4</sup>.

Les recettes brutes de l'IS ont été de 4.029 MDH à fin février 2025 contre 3.233 MDH à fin février 2024, en augmentation de 24,6% ou +796 MDH.

#### - Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin février 2025 ont enregistré une hausse de 56,3% par rapport à leur niveau à fin février 2024 (16.477 MDH contre 10.539 MDH), soit +5.938 MDH, compte tenu de restitutions de 54 MDH contre 46 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 12% ou +103 MDH par rapport à leur niveau de 2024 (963 MDH contre 860 MDH).

Les recettes de l'IR à fin février 2025 comprennent un montant de 3,8 MMDH provenant de l'opération de régularisation volontaire de la situation fiscale du contribuable instituée par la loi de finances pour l'année 2024.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 11,4% ou +188 MDH.

Recettes brutes de l'Impôt sur le Revenu			
	2024	2025	Evolution en %
<b>IR total</b>	<b>10 585</b>	<b>16 531</b>	<b>56,2%</b>
dont IR prélevé par la DDP	1 648	1 836	11,4%

#### - TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin février 2025 se sont établies à 6.584 MDH contre 7.839 MDH à fin février 2024, en baisse de 16% ou -1.255 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 2.623 MDH à fin février 2025 contre 477 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2023, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 32,9 MMDH<sup>5</sup>. A fin février 2024, la TVA à l'intérieur avait augmenté de 27,7% par rapport à son niveau à fin février 2023, soit +1.806 MDH (8.316 MDH contre 6.510 MDH).

Les recettes brutes de la TVA à l'intérieur ont été de 9.207 MDH contre 8.316 MDH un an auparavant, en hausse de 10,7% ou +891 MDH.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 3.858 MDH à fin février 2025 contre 681 MDH à fin février 2024, soit +3.177 MDH. Les remboursements de TVA (3.858 MDH) sont imputés à raison de 68% au budget général, soit 2.623 MDH, et de 32% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 1.234 MDH.

#### - Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 6.064 MDH à fin février 2025 contre 5.900 MDH un an auparavant, soit une hausse de 2,8% ou +164 MDH.

#### - Majorations de retard

Les recettes nettes au titre des majorations de retard ont enregistré une augmentation de 25,2%, résultant de recettes brutes de 687 MDH contre 506 MDH et de dégrèvements de 86 MDH à fin février 2025 contre 26 MDH un an auparavant.

<sup>3</sup> Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

<sup>4</sup> Données de la Direction Générale des Impôts.

<sup>5</sup> Données de la Direction Générale des Impôts.

### - Taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique

A fin février 2025, les recettes au titre de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique ont été de 271 MDH contre 184 MDH un an auparavant, en hausse de 47,3% ou +87 MDH.

### - Autres impôts directs

Les autres impôts directs (part du budget général dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, taxe de licence, ...) ont été de 19 MDH contre 29 MDH, en baisse de 34,5% ou -10 MDH.

## 1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont été de 2.527 MDH contre 6.085 MDH un an auparavant, en baisse de 58,5% ou -3,6 MMDH, en raison notamment de la diminution des recettes de monopoles (134 MDH contre 417 MDH) et des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (1.017 MDH contre 3.872 MDH), conjuguée à la hausse des fonds de concours (235 MDH contre 28 MDH).

### - Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 134 MDH à fin février 2025 contre 417 MDH à fin février 2024, en diminution de 67,9% ou -283 MDH.

Les recettes à fin février 2025 ont été versées par Bank Al-Maghrib (134 MDH contre 120 MDH).

Produit des monopoles et participations				
	2024	LF 2025	2025	Taux de réalis.
<b>B.A.M</b>	120	3 000	134	4,5%
<b>I.A.M</b>	0	802	0	
<b>O.C.P</b>	0	7 500	0	
<b>ANCFCC</b>	0	6 000	0	
<b>Autres</b>	297	5 248	0	
<b>TOTAL</b>	<b>417</b>	<b>22 550</b>	<b>134</b>	<b>0,6%</b>

### - Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une diminution de 58,4% ou -3,3 MMDH, due pour l'essentiel à la baisse des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (1.017 MDH contre 3.872 MDH) et à la hausse des fonds de concours (235 MDH contre 28 MDH).

### Structure des recettes ordinaires nettes

A fin février 2025, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 95,5% du total des recettes ordinaires.

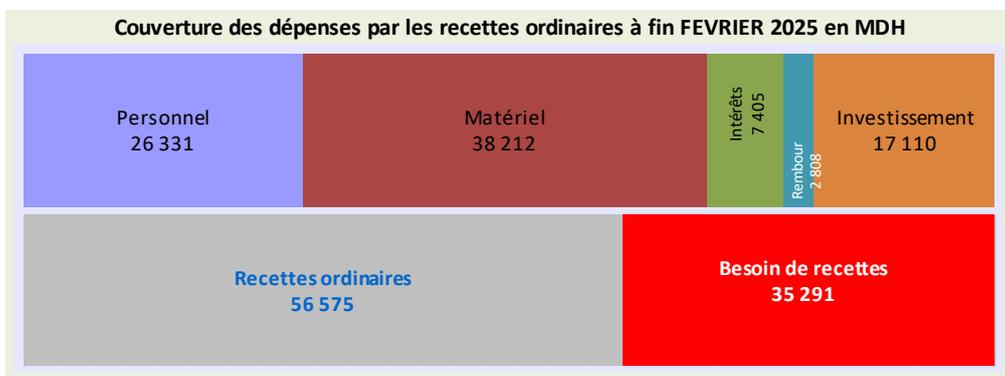
Principales natures de recettes nettes du budget général à fin Février 2025

	Nature	Recettes ordinaires en millions de DH		Evol en %	Structure
1	Impôt sur le Revenu (*)	12.891	3.586	16.477 ▲ 56,3%	30,6%
2	Taxe sur la valeur ajoutée		15.827	▼ -5,0%	29,4%
	- à l'importation	9.243		▲ 4,8%	17,2%
	- à l'intérieur	6.584		▼ -16,0%	12,2%
3	Droits d'Enregistrement	6.064		▲ 2,8%	11,3%
4	Impôt sur les Sociétés	3.992		▲ 24,9%	7,4%
5	TIC produits énergétiques	2.860		▼ -2,4%	5,3%
6	Droits de douane	2.632		▼ -5,9%	4,9%
7	TIC tabacs manufacturés	1.967		▲ 14,1%	3,7%
8	Recettes en atténuation de dépenses	629		▲ 0,6%	1,2%
9	Majorations de retard	601		▲ 25,2%	1,1%
10	Taxe aérienne	271		▲ 47,3%	0,5%

(\*) Les recettes nettes de l'IR à fin février 2025 comprennent un montant de 3.586 MDH provenant de l'opération de régularisation volontaire de la situation fiscale du contribuable instituée par la loi de finances pour l'année 2024.

### Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

Le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a enregistré une diminution, passant de 103,8% à fin février 2024 à 75,7% à fin février 2025. Ainsi, à fin février 2025, 46,5% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 30,2% aux dépenses d'investissement, 13,1% aux intérêts de la dette et 5% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget général de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

## 2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

### 2.1- ENGAGEMENTS

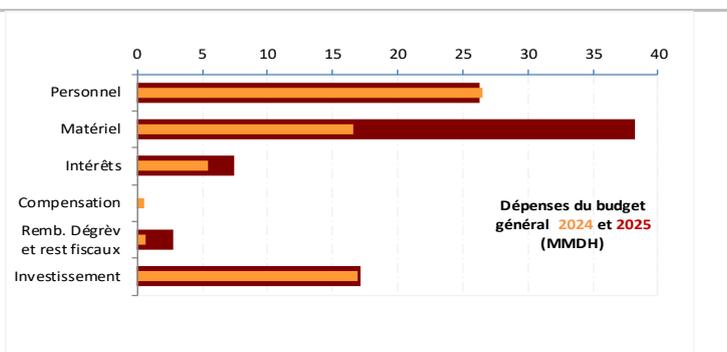
A fin février 2025, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 168,4 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 21% contre 20% à fin février 2024 et un taux d'émission sur engagements de 75% contre 62% un an auparavant.

<b>Situation des engagements<sup>(*)</sup> de dépenses 2025</b>					
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
<b>Fonctionnement</b>	320 971	72 099	67 351	22%	93%
<b>Investissement</b>	139 794	38 530	17 110	28%	44%
<b>C.S.T</b>	225 372	45 983	29 828	20%	65%
<b>SEGMA</b>	1 162	250	11	22%	4%
<b>Dette</b>	107 255	11 532	11 532	11%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>794 554</b>	<b>168 394</b>	<b>125 832</b>	<b>21%</b>	<b>75%</b>

(\*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

### 2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 96 MMDH à fin février 2025, en hausse de 41,6% par rapport à leur niveau à fin février 2024, en raison de l'augmentation de 52,2% des dépenses de fonctionnement, de 1,3% des dépenses d'investissement et de 73,9% des charges de la dette budgétisée<sup>6</sup>.



<b>DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL</b>					
	2024	LF 2025	2025	Réalisé	Variation
<b>Fonctionnement</b>	44 258	320 971	67 351	21%	52,2%
<b>Investissement</b>	16 897	128 526	17 110	13%	1,3%
<b>Dette</b>	6 633	107 255	11 532	11%	73,9%
<b>TOTAL</b>	<b>67 788</b>	<b>556 752</b>	<b>95 993</b>	<b>17%</b>	<b>41,6%</b>

La hausse de 73,9% des charges de la dette budgétisée s'explique par l'augmentation de 234,4% ou +2,9 MMDH des remboursements du principal ou amortissements (4,1 MMDH contre 1,2 MMDH) et de 37,2% des intérêts de la dette (7,4 MMDH contre 5,4 MMDH). L'accroissement global des amortissements de 2,9 MMDH provient principalement de la hausse des amortissements de la dette intérieure de 2,7 MMDH.

<sup>6</sup> Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.

### 2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises ont été de 67,4 MMDH, dont 26,3 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une baisse de 0,8%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 62,7% (22,8 MMDH contre 14 MMDH). Les dépenses des charges communes ont enregistré une hausse de 12,3 MMDH (15,5 MMDH contre 3,1 MMDH).

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a augmenté de 2,2 MMDH en raison notamment de la hausse des remboursements de la TVA à l'intérieur (2.623 MDH contre 477 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2024	LF 2025	2025	Réalisé	Variation
<b>Personnel</b>	26 554	180 271	26 331	15%	-0,8%
<b>Matériel</b>	13 981	80 220	22 751	28%	62,7%
<b>Charges communes</b>	3 117	48 112	15 461	32%	396,0%
<b>dont compensation</b>	500	17 136	0	0%	-100,0%
<b>Dépenses imprévues</b>		2 700			
<b>Remb, dégr, rest fiscaux</b>	606	9 668	2 808	29%	363,4%
<b>TOTAL</b>	<b>44 258</b>	<b>320 971</b>	<b>67 351</b>	<b>21%</b>	<b>52,2%</b>

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a augmenté de 2,2 MMDH en raison essentiellement de la hausse de 2,1 MMDH des remboursements de la TVA intérieure, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement, de 32,9 MMDH et de 4,7 MMDH à fin décembre 2023.

#### Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin février 2025 se sont établis à 26,3 MMDH contre 26,6 MMDH, en baisse de 0,8% par rapport à leur niveau de fin février 2024 ou -223 MDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 24 MMDH, en augmentation de 13,6%, en raison de la hausse de la masse salariale structurelle de 15% et de la baisse des rappels de 22,2% (633 MDH contre 814 MDH).

#### Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 38,2 MMDH, en hausse de 130,2% ou +21,6 MMDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de divers établissements et entreprises publics (16,1 MMDH contre 6,9 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (13,5 MMDH contre 1,6 MMDH).

#### Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 7.405 MDH à fin février 2025 contre 5.399 MDH à fin février 2024, en hausse de 37,2% ou +2 MMDH. Cette augmentation s'explique par l'accroissement de 45,5% des charges en intérêts de la dette intérieure (5.970 MDH contre 4.104 MDH) et de 10,8 % de celles de la dette extérieure (1.435 MDH contre 1.295 MDH).

#### Compensation

A fin février 2025, il n'y a pas eu d'émissions de dépenses au titre de la compensation, alors qu'à fin février 2024, les émissions à ce titre ont été de 500 MDH.

## Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 2.808 MDH contre 606 MDH, en augmentation de 363,4% ou +2,2 MMDH. Cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (2.800 MDH contre 586 MDH) en raison notamment de l'accroissement des remboursements de la TVA intérieure (2.623 MDH contre 477 MDH).

A fin décembre 2023, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 32,9 MMDH et de 4,7 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2024	LF 2025	2025	Réalisé	Variation
<b>1- Fiscalité domestique</b>	<b>586</b>	<b>9 504</b>	<b>2 800</b>	29,5%	377,8%
Impôt sur les sociétés	37	1 150	37	3,2%	0,0%
Impôt sur le revenu	46	143	54	37,7%	17,4%
TVA intérieure	477	8 027	2 623	32,7%	449,9%
Majorations de retard	26	158	86	54,3%	230,8%
Droits d'enreg. et timbre	0	10	0		
Taxe d'habitation	0	5	0		
Autres	0	10	0		
<b>2- Fiscalité douanière</b>	<b>20</b>	<b>164</b>	<b>8</b>	4,9%	-60,0%
Droits d'importation	4	27	2	8,7%	-42,3%
TIC prod. énergétiques	15	68	4	5,2%	-76,2%
TIC tabacs manufacturés	0	0	0		
Autres TIC	0	7	1	12,4%	
TVA à l'importation	1	22	1	4,6%	0,0%
Autres	0	41	0		
<b>TOTAL</b>	<b>606</b>	<b>9 668</b>	<b>2 808</b>	<b>29,0%</b>	<b>363,4%</b>

## SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin février 2025 a été négatif de 18,2 MMDH contre un solde ordinaire positif de 1,9 MMDH un an auparavant.

### 2.2.2- INVESTISSEMENT

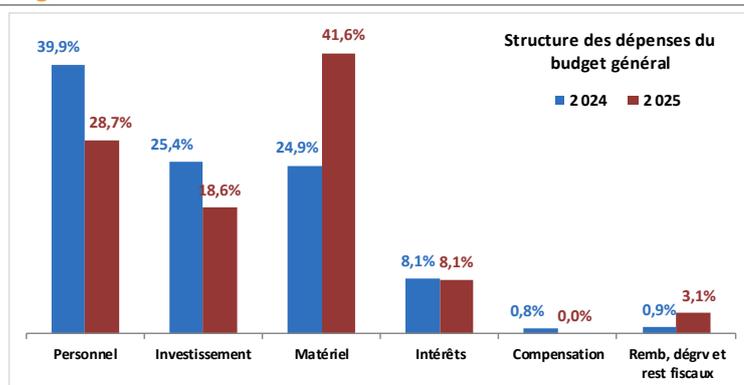
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 17,1 MMDH à fin février 2025 contre 16,9 MMDH un an auparavant, en hausse de 1,3% ou +213 MDH, suite à l'augmentation des dépenses des charges communes de 8,5% et à la diminution des dépenses des ministères de 14%.

A fin février 2025, les versements aux comptes spéciaux du Trésor ont été de 11,3 MMDH contre 11,4 MMDH un an auparavant.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2024	LF 2025	2025	Réalisé	Var%
<b>Investissement total :</b>	<b>16 897</b>	<b>128 526</b>	<b>17 110</b>	<b>13%</b>	<b>1,3%</b>
<b>1- Ministères</b>	5 454	84 924	4 688	6%	-14,0%
<b>2- Charges communes :</b>	11 444	43 602	12 422	28%	8,5%
- Concours divers	11 444	24 173	11 327	47%	-1,0%
- Ristournes d'intérêts	0	164	2	1%	
- Autres	0	19 265	1 093	6%	

### Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin février 2024 et fin février 2025 fait ressortir une hausse de la part des dépenses de matériel et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, une stagnation de la part des dépenses des intérêts de la dette et une baisse de la part des dépenses de personnel, des dépenses d'investissement et des émissions de dépenses de la compensation.



### 3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 43,6 MMDH. Ces recettes tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 11,3 MMDH contre 11,4 MMDH à fin février 2024.

Les dépenses émises ont été de 29,8 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 1,3 MMDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 13,8 MMDH.

	RECETTES <sup>(*)</sup>			DEPENSES <sup>(*)</sup>			Flux nets 2025
	2024	LF 2025	2025	2024	LF 2025	2025	
<b>C.A.S</b>	18 773	150 982	31 456	17 850	150 957	26 819	4 637
TVA des Coll.Terr.	7 345	51 264	8 996	4 406	51 264	11 414	-2 418
Part régions (IS, IR, ...)	1 547	9 000	1 136	975	9 000	464	672
I.N.D.H	45	2 600	31	0	2 600	8	23
Soutien prix. prd.alim.	97	600	94	0	600	0	94
F.S. Routier	943	3 000	896	0	3 000	0	896
F.D. Agricole	115	4 200	1 066	3	4 200	1 182	-116
Remploi domanial	166	1 500	328	2 013	1 500	18	310
Lutte contre chômage	902	1 500	1 217	223	1 500	252	965
Dons des pays du CCG	0	0	0	0	0	0	0
Appui Cohés. Sociale	633	36 072	12 909	5 587	36 072	10 399	2 510
F.S. Habitat	2 383	5 720	267	1 105	5 720	1 112	-845
Gestion Covid-19	1	0	0	0	0	0	0
Gestion effets séisme	92	15 000	1	1 787	15 000	880	-879
Autres CAS	4 504	20 525	4 515	1 751	20 500	1 090	3 425
<b>C. Dép. Dotation<sup>(**)</sup></b>	11 707	10 801	12 159	1 591	10 801	2 925	9 234
<b>Autres C.S.T</b>	0	164	3	62	792	84	-81
<b>TOTAL</b>	<b>30 480</b>	<b>161 946</b>	<b>43 618</b>	<b>19 503</b>	<b>162 549</b>	<b>29 828</b>	<b>13 790</b>

(\*) Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

(\*\*) Comptes de dépenses sur dotation.

### 4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin février 2025, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 456 MDH contre 282 MDH à fin février 2024, en hausse de 61,7%.

Les dépenses ont été de 11 MDH à fin février 2025 contre 17 MDH à fin février 2024, en diminution de 35,3%.

	Services de l'Etat gérés de manière autonome <sup>(*)</sup>				
	2024	LF 2025	2025	Réalisé	Variation
<b>Exploitation :</b>	<b>256</b>	<b>0</b>	<b>409</b>		<b>59,8%</b>
Recettes	269	1 733	420	24%	56,1%
Dépenses	13	1 733	11	1%	-15,4%
<b>Equipement :</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>36</b>		<b>300,0%</b>
Recettes	13	283	36	13%	176,9%
Dépenses	4	283	0	0%	-100,0%

(\*) Les recettes et les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

### TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin février 2025, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 15,4% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 20,4% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 13,3%.

## Réalisation des prévisions de la loi de finances 2025 en MDH

	LF 2025	FEVRIER 2025	Taux de réalisation	Ecart
<b>1- RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>367 341</b>	<b>56 574</b>	<b>15,4%</b>	<b>-310 767</b>
<b>1.1- Recettes fiscales<sup>(1)</sup> :</b>	<b>329 748</b>	<b>54 047</b>	<b>16,4%</b>	<b>-275 701</b>
<i>Impôts directs</i>	140 735	21 537	15,3%	-119 198
<i>Impôt sur les sociétés</i>	74 157	4 029	5,4%	-70 128
<i>Impôt sur le revenu</i>	61 011	16 531	27,1%	-44 480
<i>Impôts indirects</i>	145 954	23 812	16,3%	-122 142
<i>TVA à l'intérieur</i>	44 871	9 207	20,5%	-35 664
<i>TVA à l'importation</i>	64 066	9 244	14,4%	-54 822
<i>Taxes intérieures de consommation</i>	37 017	5 361	14,5%	-31 656
<i>Droits de douane</i>	21 310	2 634	12,4%	-18 676
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	21 749	6 064	27,9%	-15 685
<b>1.2- Recettes non fiscales :</b>	<b>37 593</b>	<b>2 527</b>	<b>6,7%</b>	<b>-35 066</b>
<i>Monopole et participations</i>	22 550	134	0,6%	-22 416
<i>Domaine</i>	355	71	20,0%	-284
<i>Autres recettes<sup>(2)</sup></i>	14 688	2 322	15,8%	-12 366
<b>2- DEPENSES ORDINAIRES<sup>(2)</sup></b>	<b>366 077</b>	<b>74 756</b>	<b>20,4%</b>	<b>-291 321</b>
<b>2.1- Biens et services :</b>	<b>294 167</b>	<b>64 543</b>	<b>21,9%</b>	<b>-229 624</b>
<i>Personnel</i>	180 271	26 331	14,6%	-153 940
<i>Autres biens et services<sup>(3)</sup></i>	113 896	38 212	33,5%	-75 684
<b>2.2- Intérêts de la dette :</b>	<b>45 106</b>	<b>7 405</b>	<b>16,4%</b>	<b>-37 701</b>
<i>Intérieure</i>	34 057	5 970	17,5%	-28 087
<i>Extérieure</i>	11 049	1 435	13,0%	-9 614
<b>2.3- Compensation<sup>(3)</sup></b>	<b>17 136</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>-17 136</b>
<b>2.4- Rembours.dégrèv.et restitu.fiscaux<sup>(4)</sup></b>	<b>9 668</b>	<b>2 808</b>	<b>29,0%</b>	<b>-6 860</b>
<b>3- INVESTISSEMENT<sup>(3)</sup></b>	<b>128 526</b>	<b>17 110</b>	<b>13,3%</b>	<b>-111 416</b>

### DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 21,1 MMDH à fin février 2025 contre un déficit budgétaire de 3,8 MMDH un an auparavant.

### ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 990 MDH à fin février 2025 contre 22,7 MMDH à fin décembre 2024, soit une diminution de 21,7 MMDH. Les ordres de paiement en instance de visa et de règlement à fin février 2025 sont visés et payés durant les premiers jours de mars 2025.

### 5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 42,8 MMDH contre un besoin de financement de 17,2 MMDH à fin février 2024 et d'un flux net négatif de 3,5 MMDH du financement extérieur contre un flux net positif de 860 MDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 46,3 MMDH contre un recours au financement intérieur pour un montant de 16,4 MMDH à fin février 2024.

#### FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin février 2025, le financement extérieur net a été négatif de 3,5 MMDH contre un financement extérieur net positif de 860 MDH à fin février 2024. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 5,6 MMDH contre 3,6 MMDH un an auparavant et les tirages ont été de 2,1 MMDH contre 4,5 MMDH à fin février 2024. Les tirages à fin février 2025 proviennent pour 1,8 MMDH de la BAD.

## FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 22,4 MMDH à fin février 2025 contre 20 MMDH un an auparavant, soit une augmentation de 2,4 MMDH ;
- de la hausse des dépôts au Trésor de 11,8 MMDH contre 5,1 MMDH à fin février 2024 ;
- de la diminution des disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib à fin février 2025 pour un montant de 2,3 MMDH contre 6,5 MMDH à fin février 2024 ;
- et des autres moyens de financement notamment, le numéraire chez les comptables publics, les chèques remis à l'encaissement durant les derniers jours de février 2025 et dont le compte courant du Trésor à Bank Al-Maghrib ne sera crédité que début mars 2025, les avances aux régisseurs, ...

### Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 128,7 MMDH à fin février 2025 contre 116,9 MMDH à fin décembre 2024, en hausse de 11,8 MMDH.

### Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 5,1 MMDH contre 7,5 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements de 3,4 MMDH effectués en février 2025 et dont le remboursement n'intervient qu'en mars 2025.

### Dette intérieure

S'élevant à 777,9 MMDH à fin février 2025 contre 755 MMDH à fin décembre 2024, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 3%. Ceci s'explique notamment par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 22,4 MMDH, résultant de souscriptions pour 32,5 MMDH et de remboursements pour 10,1 MMDH contre un recours au marché des adjudications pour un montant net de 20 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 32,1 MMDH et de remboursements pour 12,1 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2024	Souscrip	Rembour	2025	Var %
<b>Adjudications</b>	<b>753 604</b>	<b>32 520</b>	<b>10 109</b>	<b>776 015</b>	<b>3,0%</b>
13 semaines	400,0	400,0	300,0	500,0	
26 semaines	903,9	450,0	508,9	845,0	
52 semaines	7 983,3	5 079,0	2 329,6	10 732,7	
2 ans	95 323,1	11 136,8	4 227,1	102 232,8	
5 ans	135 181,1	5 037,7	0,0	140 218,8	
10 ans	165 251,3	5 945,1	0,0	171 196,4	
15 ans	173 678,0	1 885,0	0,0	175 563,0	
20 ans	103 928,2	921,0	2 743,1	102 106,1	
30 ans	70 955,0	1 665,3	0,0	72 620,3	
<b>Autres</b>	<b>1 432</b>	<b>1 614</b>	<b>1 132</b>	<b>1 915</b>	<b>33,7%</b>
<b>Total</b>	<b>755 036</b>	<b>34 134</b>	<b>11 241</b>	<b>777 930</b>	<b>3,0%</b>

